



FINANCES PUBLIQUES

EPCI : 822 CENTRE TARN
 DEPARTEMENT : 81
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ALBI

Envoyé en préfecture le 15/04/2025 par EPCI (1)
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le 30/04/2025
 ID : 081-200034049-20250410-2025_31-DE
 2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2025

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2024 1	Taux de référence pour 2025 2	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2025 4	Produits référence (col.4 x col.2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	9 738 443	3,37		10 051 000	338 719	3,37%	338 719
Taxe foncière non bâtie additionnelle	637 876	8,98		648 200	58 208	8,98%	58 208
Taxe d'habitation additionnelle	1 239 261	13,36		1 111 000	148 430	13,36%	148 430
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
CFE unique ou de zone	1 687 289	32,41		1 613 000	522 773	32,41%	522 773
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Total de la fiscalité additionnelle					545 357	Total	1 068 130
Taux CFE plafonné pour 2025	>>>	Total des CFE unique, de zone et éolienne		522 773			

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)		Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
	8	9	
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus		
Taxe foncière non bâtie additionnelle	=		
Taxe d'habitation additionnelle	545 357		
CFE additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5)		

Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2025 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2025 (12)	Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux
CFE unique ou de zone	0,450		0,23	
CFE éolienne	>>>			

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2025, cochez la case

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2025

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
1 698 814	117 622	105 215	21 993	203 671	0	- 364 997	1 782 318

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2025

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7) 1 068 130	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II) 1 782 318	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2025 2 850 448
---	---	--	---	--

À ALBI
 Le 19 MARS 2025

Pour la Direction des Finances publiques,
 ANNE-MARIE AUDUREAU

À Realmont
 Le 10/04/2025

Pour le Groupement,

Le Président

Jean-Luc CANTALOUBE

À
 Le
 Pour la Préfecture,

Communauté
 de Communes
 Centre Tarn



FINANCES PUBLIQUES

EPCI : 822 CENTRE TARN
 DEPARTEMENT : 81
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'ALBI

Envoyé en préfecture le 15/04/2025
 Reçu en préfecture le 15/04/2025
 Publié le
 ID : 081-200034049-20250410-2025_31-DE



2025

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS

Taxe foncière bâtie :

a. Personnes de condition modeste	0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Locaux industriels	12 702
d. Logements sociaux	24

Taxe foncière non bâtie

10

Taxe d'habitation :

a. Dotation pour perte de THLV	0
b. Mayotte	>>>

Cotisation foncière des entreprises :

a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	762
b. Base minimum	57 199
c. Locaux industriels	131 077
d. Autres allocations	1 897

2. BASES EXONÉRÉES

Taxe foncière bâtie :

a. Par le conseil communautaire	17 664
b. Par la loi	421 305

Taxe foncière non bâtie :

a. Par le conseil communautaire	0
b. Par la loi (terres agricoles)	155 592
c. Par la loi (autres)	29

Cotisation foncière des entreprises :

a. Par le conseil communautaire	589
b. Par la loi	689 124

3. BASES DE TAXE D'HABITATION

a. Résidences secondaires et assimilées	1 111 000
b. Logements vacants soumis à la THLV	0
c. Bases dégrévées hors locaux vacants	146 269
d. Bases dégrévées locaux vacants	0

4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER

a. Éoliennes et hydroliennes	0
b. Centrales électriques	0
c. Centrales photovoltaïques	32 904
d. Centrales hydrauliques	10 427
e. Transformateurs électriques	32 828
f. Stations radioélectriques	41 463
g. Installations gazières et autres	0

5. RÉFORMES FISCALES

a. TVA prév. (compensation TH)	1 410 448
b. TVA prév. (comp. CVAE)	288 366
c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>

6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. 75% moyenne nationale	6,73
b. Taux maximum	>>>

7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES

7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS

	CFE unique ou de zone	CFE éolienne
Taux maximum :		
a. De droit commun	32,64	>>>
b. Dérogatoire	32,64	>>>
c. Avec rattrapage		>>>
d. Avec capitalisation	33,09	>>>
e. Avec majoration spéciale	>>>	>>>

Taux moyens pondérés :

a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	19,13	>>>
b. En cas de changement de périmètre		>>>

7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES

a. Taxe foncière bâtie	1,007812	>>>
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,006985	>>>

7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE

a. Taux moyen communal de 2024 au niveau national	26,86
b. Taux plafond de 2025	53,72

7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE

Taux moyens des taxes foncières de 2024 :	CFE unique/de zone	CFE éolienne
a. au niveau national		>>>
b. au niveau de l'EPCI		>>>
Taux maximum de la majoration spéciale	>>>	>>>

8. DIMINUTION SANS LIEN

Année antérieure à 2025 au titre de laquelle... :

a. ...la diminution sans lien a été appliquée	
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	

Taux moyens de référence au niveau national :

a. Taxe foncière bâtie	39,74
b. Taxe foncière non bâtie	51,08